

ANNEXE 1

**Conseil Consultatif Régional pour les Eaux
Occidentales Septentrionales**

Programme de travail

Année 7

Octobre 2011 à septembre 2012



TABLE des MATIERES

1. Introduction	3
2. Objectives of the North Eaux occidentales RAC	3
3. General Work Programme: Main Areas of Work	4
3.1. Reform of the CFP	4
3.2. Development and mise en oeuvre of long-term management plans for fish stocks in North Eaux occidentales	4
3.3. Fishing Opportunities and the improvement of the quality of scientific and economic data for 2011 and 2012	7
3.3.1. Regional Task Force for data deficient stocks	7
3.3.2. Fishing Opportunities – TACs and quotas and related measures for EU stocks	8
4. Aires Marines Protégées and Marine Spatial Planning	9
5. Technical Conservation Measures and Discards Policy	9
5.1. Technical Conservation Measures (TCMs)	10
5.2. Discards Policy	10
7. Other topics of interest	Error! Bookmark not defined.
8. Working procedures	11
8.1. Timetable	Error! Bookmark not defined.
8.2. Operational Structure: meeting types and frequency	12
8.2.1. Executive Committee (ExCom)	12
8.2.2. Working Groups (WGs)	13
8.2.3. Focus Groups and Ateliers	13
9. Improved Communications and Transparency	14
Addendum I. CCREOS Meetings Timetable for Année 7	15



1. Introduction

Le Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales (CCREOS) a été mis en place conformément à la décision de la Commission 2005/668/CE le 22 septembre 2005 comme un des sept Conseils consultatifs régionaux, proposés dans le cadre de la Décision du Conseil 2004/585/CE, mettant en place les Conseils consultatifs régionaux dans le cadre de la Politique commune de la pêche.

Dans sa septième année d'opération qui va d'octobre 2011 à septembre 2012, le CCREOS souhaite faire une demande de subvention auprès de la Commission de l'UE, conformément aux stipulations indiquées dans la Décision du Conseil 2004/585/CE, telle qu'elle a été modifiée par la Décision du Conseil 2007/409/CE.

2. Objectifs du CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales

Les CCR ont pour objectif principal de rassembler les parties prenantes européennes, incluant entre autres les pêcheurs, les représentants des organisations de producteurs, les environnementalistes, les adeptes de la pêche récréative, les producteurs de produits transformés, les consommateurs et les réseaux de femmes afin de fournir des recommandations scientifiquement fondés à la Commission de l'UE, aux états membres et au Parlement Européen sur des questions de gestion de la pêche au sein des limites géographiques qui sont de son ressort (c.-à-d., les eaux communautaires des zones Vb, VI et VII).

La proposition présentée par le CCREOS vise à atteindre la gestion durable, biologique et économique des stocks de poisson au sein des limites géographiques qui sont du ressort du CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales (sous-zones CIEM VI et VII) en accord avec les objectifs de la politique commune de la pêche.

La proposition vise également à aborder la gestion durable, biologique et économique des stocks de poisson dans le contexte plus large d'une politique maritime intégrée.

Etant donné la nature mixte des pêcheries au sein des limites géographiques qui sont du ressort du CCREOS, une approche écosystémique formera la base des recommandations qui contribueront à atteindre un bon statut environnemental de l'environnement marin tel qu'il est précisé dans la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin».



3. Programme général de travail: Principales zones de travail

Le programme de travail du CCREOS (2011/2012) abordera les questions suivantes:

3.1. Réforme de la PCP

Le CCREOS va continuer de travailler, au niveau individuel et en coopération avec les autres CCR, à l'analyse des aspects clés (ex. : capacité de pêche, allocation des droits de pêche, mesures techniques, définition des flottilles, aspects socio-économiques, etc.) du premier paquet réglementaire de propositions lancé par la Commission le 13 juillet 2011. Une attention spécifique sera accordée aux aspects de gouvernance et de régionalisation du processus de réforme, avec une étude spécifique du rôle des CCR et leurs interactions avec d'autres organismes et institutions dans le cadre d'une PCP réformée.

Si l'on tient compte de tous les aspects mentionnés ci-dessus, la réalisation d'une étude complète est prévue et un document de position du CCREOS sur la réforme de la PCP sera produit et soumis à l'examen au cours des discussions de la Commission européenne, du Conseil des ministres et du Parlement européen.

3.2. Développement et mise en oeuvre de plans de gestion à long terme pour les stocks de poisson dans les eaux occidentales septentrionales

Après une année intense de travail de préparation lors des réunions des groupes de travail géographiques et des groupes techniques, le développement et la mise en oeuvre de plans de gestion à long terme pour les stocks de poisson dans les Eaux Occidentales Septentrionales est devenu le point d'attention central du travail du CCREOS et va demeurer la priorité de travail essentielle du CCREOS au cours de l'année 7.

3.2.1. Stocks démersaux de mer Celtique

Le CCREOS a mis en place avec succès un cadre opérationnel visant à développer un plan de gestion pour les pêcheries démersales mixtes en Mer celtique (VIIIfg). Ceci inclut l'approbation des termes de référence, la définition des zones d'application et l'accord d'une série extensive d'objectifs biologiques, économiques et sociaux à court et long terme.



La mise en place de ce groupe a impliqué les parties prenantes de l'industrie de la pêche et d'autres groupes d'intérêt, les autorités nationales et les membres concernés de la communauté scientifique. Le groupe est actuellement dirigé par un comité directeur en vue d'assurer la continuité de son travail. Ce comité est composé d'un petit groupe de membres du CCREOS et d'experts scientifiques invités, afin qu'un échange de connaissances puisse avoir lieu sur les modes d'exploitation des pêcheries et la dynamique et la biologie des populations, incluant les interactions entre les espèces.

3.2.2. Evaluation des plans de reconstitution du cabillaud (Ouest de l'Ecosse, Mer d'Irlande et Manche orientale)

Au cours de l'année 6, le CCREOS a travaillé étroitement avec le CIEM et le CSTEP et représenté lors de plusieurs réunions les opinions des parties prenantes en ce qui concerne l'efficacité et à la mise en oeuvre des plans de reconstitution du cabillaud actuels pour l'ouest de l'Ecosse (Via), la Manche orientale (VId) et la Mer d'Irlande (VIa). A ce sujet, un groupe de discussion du CCREOS s'est tenu à Dublin, le 30 mai 2011 en vue de produire à temps un document de position scientifiquement fondé pour le groupe de travail des experts du CIEM/CSTEP sur l'évaluation du plan de gestion pour le cabillaud (Hambourg, 20-24 Juin), pour qu'il soit inclus en Annexe au procès verbal de réunion du CSTEP.

Le CCREOS va continuer de contribuer aux discussions en cours sur la procédure d'examen et d'évaluation dirigée par la Commission sur l'efficacité du PGLT du cabillaud, tel qu'il est contenu dans le règlement du Conseil 1342/2008, et va fournir des contributions aux futures conférences et réunions organisées par le CSTEP, le CIEM et la Commission (ex. : Atelier du 7 octobre). Le CCREOS va organiser des réunions techniques de préparation, débattre ce sujet au niveau des groupes de travail et de discussion et soumettre une recommandation formelle en temps voulu.

3.2.3. Merlu du nord

Le CCREOS va continuer de travailler en conformité avec les recommandations du CIEM et du CSTEP en vue de produire des recommandations scientifiquement fondées en réponse aux futurs documents de discussion et propositions réglementaires de la Commission, afin de développer un plan de gestion qui garantisse une exploitation durable du merlu du nord à long terme.



Etant donné son intérêt commun pour ce stock, le CCR pour les eaux occidentales sud sera invité, à des fins d'observation à toute réunion de groupe technique/de discussion qui pourrait être mise en place. De même, le CCREOS va observer les réunions et suivre le progrès des discussions en quête de méthodologie et de procédure en vue de l'adoption de mesures de gestion associées au stock de merlu du sud.

3.2.4. Églefin (Ouest de l'Ecosse)

Le CCREOS va continuer de travailler étroitement avec le CIEM pour développer une proposition pour la mise en oeuvre d'un plan de gestion à long terme pour l'églefin VIa, comme l'a demandé la Commission. Un travail supplémentaire sera réalisé, sous réserve des résultats de l'évaluation de l'impact socio-économique et une proposition formelle de la Commission aux commentaires requérants du CCR.

Entre-temps, le CCREOS va oeuvrer à identifier des mesures de gestion temporaires afin de protéger de futures classes d'âge et un recrutement solides en vue de permettre au stock de se reconstituer vers les niveaux de RMD.

3.2.5. Autres stocks

Le CCREOS va également organiser des discussions détaillées et entreprendre un travail d'exploration, soit à la demande de la Commission ou de sa propre initiative, sur les mesures de gestion pour les stocks suivants:

- Merlan de l'ouest de l'Ecosse (VIa);
- Sole en Manche occidentale (VIIe);
- Langoustine en zone VII;
- Stocks de mer d'Irlande;
- Raies en zone VII;
- Requins (requin taupe et aiguillat) en zones VI et VII;
- Espèces sans quota: loup de mer, coquilles Saint Jacques;

3.3. Possibilités de pêche et amélioration de la qualité des données scientifiques et économiques pour 2011 et 2012

Le CCREOS va continuer sa collaboration réussie avec les scientifiques du CIEM et les états membres en vue d'identifier des données utiles à l'amélioration des évaluations des stocks clés. Une étape importante a été franchie avec les deux ateliers de coordination sur les insuffisances de données entre le CIEM, le CCR mer du Nord, le CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales et les autorités nationales des états membres, qui ont eu lieu à Copenhague en janvier et mars 2011, respectivement. Ces réunions avaient pour objectif d'observer les principes larges et de convenir des termes de référence et d'un cadre commun pour une approche collaborative du traitement des évaluations insuffisantes en raison de données insuffisantes et suggérer des mesures correctives. Des groupes d'étude régionaux pour les stocks dont les données sont insuffisantes ont été formellement mis en place pour travailler au sein de chaque CCR et maintenir un dialogue et une collaboration permanents avec les groupes de travail et les coordinateurs de données du CIEM.

3.3.1. Groupe d'étude régional pour les stocks dont les données sont insuffisantes

En conjonction avec un soutien professionnel spécifique, le CCREOS a mis en place un groupe d'étude régional qui aura pour responsabilité d'améliorer la qualité des données et d'atténuer l'incertitude en matière de connaissance des stocks à moyen terme. Ce groupe d'étude travaille au sein de chacun des groupes de travail géographiques (sous-régionaux).

Au cours des réunions de groupe de travail du CCREOS en juillet 2011, un certain nombre de stocks ont été identifiés dans les Eaux Occidentales Septentrionales comme étant des stocks prioritaires dont les données sont insuffisantes et un ou plusieurs membres du CCREOS ont été désignés comme coordinateurs de données de chacun de ces stocks.

Ces coordinateurs auront pour principale tâche :

- Evaluer la qualité des données nationales et européennes existantes;
- Fournir des données fiables et valides de l'industrie de la pêche qui peuvent être entrées dans les évaluations scientifiques.

Certaines des nouvelles données pourraient être disponibles et présentées à temps pour les ateliers de référence qui auront lieu en 2012 pour certains de ces stocks (ex.: Cabillaud de l'ouest de l'Ecosse, Mer d'Irlande et Mer celtique, lotte et cardine franche VI-VII, Sole VIIe)



Le groupe d'étude va éviter la multiplication de l'effort avec des projets européens existants ayant des objectifs similaires (ex. : Projet pilote sur les partenariats Pêche-Science dans les eaux occidentales, JAKFISH, GAP2...) et va travailler à la mise en place de liens avec ces projets et la dissémination de l'information générée par ces derniers tout en respectant le cadre légal (règlement relatif à la collecte des données) actuellement en vigueur.

3.3.2. Possibilités de pêche – TAC et quotas et mesures associées pour les stocks européens

Comme au cours des années précédentes, il est envisagé qu'une partie importante du premier trimestre de l'année 7 soit dédiée à la production de recommandations professionnelles pour la Commission, les états membres et le parlement européen en réponse à la proposition de règlement sur les possibilités de pêche des espèces démersales dans les eaux de l'Atlantique en 2012, incluant l'allocation annuelle de ressources (TAC et quotas) et les mesures de gestion associées (ex.: régime d'effort). La recommandation sera soumise en temps voulu pour informer les discussions avant l'adoption formelle du règlement sur les possibilités de pêche par le Conseil en novembre/décembre.

Au cours du troisième trimestre de l'année 7, le CCREOS va fournir à la Commission son opinion sur la Communication des possibilités de pêche pour 2013 ("Déclaration de politique CE"), en accordant une importance particulière aux principes sur lesquels sont structurés les possibilités de pêche, le calendrier et la gamme de valeurs transitionnelles pour atteindre le RMD et les règles qui renvoient aux catégories de statut des stocks utilisées pour déterminer les TAC.

Suite à une demande spécifique de la Commission, le CCREOS va fournir des recommandations sur toute nouvelle proposition relative aux régimes d'accès et aux possibilités de pêche pour les espèces d'eau profonde pour la période bis-annuelle 2012-2014.



4. Aires Marines Protégées et aménagement de l'espace maritime

Le CCREOS va continuer de participer à la procédure de consultation pour la désignation et la gestion de Natura 2000, OSPAR et des sites marins extra-territoriaux nationaux (AMC, etc.) où ont lieu des activités de pêche par des navires de l'UE dans les eaux occidentales. Le CCREOS va également aider le cas échéant au développement de mesures de gestion pour différents sites marins dans les Eaux Occidentales Septentrionales qui doivent être adoptées dans le cadre de la législation nationale et communautaire.

Une attention particulière sera accordée aux différentes consultations en cours réalisées par le JNCC et Natural England au Royaume-Uni et par l'Agence pour les Aires Marines Protégées en France, ainsi que le projet AMC en mer d'Irlande.

A cet égard, le CCREOS va réunir à nouveau le groupe de travail horizontal sur l'aménagement de l'espace maritime, qui a été dirigé avec succès par des représentants ONG du CCREOS et incluait une large représentation d'experts, incluant ceux de projets UE pertinents (ex.: MEFPO, MAIA, PISCES, CHARM III en 2009/2010).

Le CCREOS a travaillé et va continuer de travailler à surmonter les difficultés concernant l'échange d'information avec les instituts nationaux. Le CCREOS va travailler avec les représentants mandatés par les agences désignées des états membres et de la Commission, de la manière suivante:

- Participer à des débats et à des forums occasionnels des parties au niveau national;
- Organiser des réunions de suivi et inviter les experts concernés à communiquer des rapports sur la situation actuelle et à présenter des calendriers de consultation, le cas échéant;
- Faire circuler des bulletins, des cartes et des questionnaires fournis par les consultants aux parties prenantes et fournir un feed-back.

5. Mesures techniques de conservation et politique relative aux rejets

Depuis sa création, le CCREOS a consacré une quantité importante de temps et d'effort à s'occuper des zones critiques des mesures techniques de conservation et le développement de politiques concernant l'échappement des poissons juvéniles et la réduction des rejets.



Etant donné l'importance de ces questions, le CCREOS va continuer d'accorder la priorité au travail dans ces domaines et de fournir des recommandations et des opinions à la Commission à ce sujet.

5.1. Mesures techniques de conservation (MTC)

Le CCREOS s'engage à aborder les MTC dans le cadre des plans de gestion à long terme. En cas de développement de propositions législatives à ce sujet eu égard aux eaux occidentales septentrionales, le CCREOS fournira à la Commission une opinion opportune et professionnelle.

Le CCREOS a récemment soumis une lettre contenant un certain nombre de questions importantes eu égard à la prise de décision, à la durée et à la procédure impliquées dans la nouvelle approche des MTC de la Commission en 2012. Le CCREOS va continuer de contribuer à ce sujet en fournissant des opinions formelles sur les propositions de la Commission sur les MTC. Une clarification sera également recherchée en ce qui concerne le développement et la mise en oeuvre de règles temporaires avant l'adoption d'une nouvelle réglementation cadre relative aux mesures techniques et le règlement 850/98 sera également modifié.

Etant donné la complexité des questions concernées et les spécificités régionales de chaque pêcherie, le CCREOS va demander à la Commission une période de consultation raisonnable (c.-à-d. au moins 3 mois). Il est également primordial que la Commission mette les mesures proposées pour la consultation à la disposition du CCR dans toutes les langues de travail de ce dernier afin que les membres puissent préparer leur opinion professionnelle de façon adaptée.

5.2. Politique relative aux rejets

Le CCREOS prévoit d'organiser des discussions de groupe de travail visant à commenter la proposition de règlement-cadre lancée le 13 juillet, qui contient une proposition d'interdiction de rejets dans toutes les pêcheries pendant une période de trois ans.



6. Contrôle et conformité

Le CCREOS a établi des contacts au cours de l'année 6 avec des représentants de l'ACCP et les Secrétariats des CCR Pelagic et pour les Eaux occidentales sud avec l'intention d'organiser un séminaire commun sur les aspects de contrôle et de conformité dans les eaux occidentales. Cet événement à haut profil aura lieu à Dublin en 2012 et impliquera les parties prenantes, les scientifiques et les administrations nationales de tous les états membres concernés ayant des intérêts dans le domaine de la pêche dans cette zone ainsi que de représentants de l'ACCP et de la Commission Européenne et des membres du comité de la pêche au Parlement Européen.

En ce qui concerne les objectifs de cette réunion il est probable qu'un débat sur le développement de plans de déploiement communs au niveau régional soit un des thèmes abordés car il s'agit d'un des objectifs à moyen terme du programme de travail pluriannuel de l'ACCP pour 2011-2015.

Un comité de direction du CCREOS travaillera avec le secrétariat à la définition de la portée et des objectifs de ce séminaire du point de vue du CCREOS avant de revoir l'ACCP. Un financement ou un sponsorat supplémentaire sera sollicité auprès des administrations nationales, si les arrangements organisationnels le requièrent.

7. Autres sujets d'intérêt

Le Comité exécutif du CCREOS va instruire les groupes de travail de trouver des sujets spécifiques pour la discussion, selon ce qui sera jugé nécessaire et pertinent pendant le cours de l'année et en fonction des ressources disponibles et des priorités de travail existantes.

8. Procédures de travail

Le CCREOS va continuer de peaufiner ses procédures de travail en vue de garantir des pratiques de travail efficaces et effectives.

Le CCREOS va collaborer avec l'industrie, les représentants des ONG, la Commission, les scientifiques et d'autres CCR en vue de développer des programmes de travail appropriés pour faire avancer les questions d'intérêt commun et spécifique.



8.1. Calendrier

- L'addendum I détaille le calendrier de discussion des questions clés au sein du CCREOS.

8.2. Structure opérationnelle: types de réunion et fréquence

La plus grande dépense budgétaire du CCREOS est associée aux réunions. Outre les frais de déplacement et de logement des membres et des experts qui participent aux réunions du CCREOS, ce dernier a la charge des coûts associés à la location des salles de réunion, aux services d'interprétation, au matériel technique.

Afin d'atteindre les objectifs du programme de travail, la hiérarchie opérationnelle du CCREOS comporte actuellement la structure à trois étages suivante:

8.2.1. Comité exécutif (ExCom)

Toutes les décisions ayant trait au CCREOS sont prises par un comité exécutif (ExCom) qui peut atteindre 24 membres. 20 membres font actuellement partie du comité exécutif et quatre sièges sont vacants (1 dans les 2/3 de l'industrie de la pêche dans "d'autres groupes de pêche"; et 3 dans le 1/3 de "groupes d'autre intérêt").

Les réunions du comité exécutif ont lieu au moins trois fois par an et traitent normalement les questions de politique de haut niveau, débattent des recommandations des groupes de travail et atteignent un consensus sous la forme des recommandations et opinions du CCR.

Chaque membre du comité exécutif (plus le président de chaque groupe de travail présentant des recommandations de GT au ExCom) est remboursé de sa participation à la réunion et l'interprétation est fournie dans les trois langues de travail du CCREOS (c.-à-d. anglais, français et espagnol).



Les représentants de la Commission européenne, du Parlement européen et de l'ACCP sont également invités officiellement à participer aux réunions du ExCom.

8.2.2. Groupes de travail (GT)

Les réunions de groupe de travail ont lieu 2 à 3 fois par an et sont le moteur principal du CCREOS. Toutes les questions qui doivent être débattues sont présentées lors de ces réunions. Un certain nombre d'experts ainsi que des membres de la Commission sont souvent invités à participer et à faire des présentations lors de ces réunions. Il y a actuellement 4 Groupes de travail au CCREOS, qui sont basés géographiquement.

Des groupes de travail horizontaux sont également convoqués si nécessaire pour débattre des questions d'intérêt commun à tous les membres du CCREOS (ex. Aménagement de l'espace maritime, Réforme de la PCP). Les réunions de groupe de travail ont normalement lieu sur 1 ou 2 jours.

Le nombre de membres des groupes de travail varie de 25 à 40 participants selon le sujet en question et un service d'interprétation est fourni (c.-à-d. anglais, français et espagnol).

8.2.3. Groupes de discussion et ateliers

Les réunions des groupes de discussion et les ateliers sont des réunions spécialisées qui sont convoquées selon le besoin lorsque des questions d'ordre urgent nécessitent une réponse immédiate de la part du CCREOS.

Les groupes de discussion sont formés au sein de l'ensemble des membres et consistent généralement en un petit groupe de membres qui disposent d'une expérience et d'un savoir-faire professionnels spécifiques.

Ces réunions ont une fonction spécifique et nécessitent des résultats spécifiques telles que la rédaction des articles de réponse (ex. Examen des plans de reconstitution du cabillaud); le développement d'une opinion provisoire avec des experts pertinents (ex. Pêcheries démersales de Mer celtique) ou la formation d'une opinion du CCREOS par consensus s'il y a des positions divergentes au sein d'un groupe de travail (ex. Espèces d'eaux profondes, raies et requins).



Afin d'incorporer la flexibilité nécessaire à ces réunions, le CCREOS a prévu un budget pour 3 réunions de groupe de discussion ou d'atelier avec un maximum de 8 participants pour l'année 7. Selon la disponibilité budgétaire, des réunions supplémentaires pourront être organisées le cas échéant. Des services d'interprétation sont fournis lors de ces réunions si nécessaire et des contributions en espèces sont sollicitées auprès des états membres afin de minimiser les coûts et de maximiser l'efficacité.

9. Communications et transparence améliorées

La stratégie de communication du CCREOS vise à promouvoir le travail du CCREOS et à améliorer la sensibilité du public et des professionnels aux contributions et aux opinions du CCR. Au cours de l'année 7, ceci se fera par le biais de l'amélioration de la transparence et du niveau de communication avec toutes les parties prenantes et produisant des lettres d'information électroniques régulières ainsi que des communiqués de presse postés à la section Presse du site web du CCREOS (c.-à-d. www.CCREOS.org).

En outre, le secrétariat va maximiser la fonctionnalité du site web afin que les membres puissent continuer de travailler entre les réunions en utilisant les options forum interactif du site web et les espaces réunions.

Reconnaissant le rôle important des ONG et des autres groupes d'intérêt au sein du fonctionnement du CCREOS, le Secrétariat va également continuer d'encourager les nouveaux membres à se joindre à ce groupe et à occuper les sièges vacants.

---FIN---



Addendum I. Calendrier de réunion du CCREOS pour l'année 7

Programme de travail proposé pour le CCREOS pour la période du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2012.

Veuillez noter que ce programme de travail est soumis à l'adoption formelle lors de la réunion d'assemblée générale du CCREOS qui aura lieu à Dublin le 27 octobre 2011.

Les groupes de discussion, précisés ci-dessous sont basés sur les informations actuelles. Toutes les dates et questions de discussion sont soumises à modification et seront dirigées par les requêtes de la Commission et les propositions des membres du CCREOS.

Les informations données ci-dessous indiquent en conséquence le fonctionnement du CCREOS au cours de l'année 7.

CALENDRIER DES REUNIONS DU CCREOS POUR L'ANNEE 7

Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales					
PROGRAMME DE TRAVAIL indicatif -Année 7 (1 ^{er} octobre 2011 – 30 Septembre 2012)					
Type de réunion	Dates proposées	Lieu	Priorités de travail		
Réunion d'assemblée générale / AGM et comité exécutif	27 octobre 2011	Dublin	Programme de travail proposé convenu pour Année 7	Ratifier les comptes de l'année 5 et le budget pour A6	Elections aux postes du CCREOS pour la période 2011-2014
Groupe de discussion sur l'examen des plans de reconstitution du cabillaud	27 octobre 2011	Dublin / Madrid	Conclusions de l'atelier de la Commission (7 octobre)	Recommandations du CCREOS au rapport du CSTEP / document de consultation CE	Solution proposée / prochaines étapes
Groupes de travail	28 octobre 2011	Dublin	<i>Thèmes pertinents basés sur les actions en cours.</i>	Groupes d'étude régionaux sur les stocks dont les données sont insuffisantes.	Réforme de la PCP / Possibilités de pêche pour 2012
Groupe de discussion sur les Pêcheries démersales mixtes de mer celtique	Novembre 2011	Dublin	Mise en oeuvre de mesures à des objectifs biologiques, économiques et sociaux pour de futurs PG convenus	Développer des indicateurs / gabarits pour un PGLT intégré pour VII ^{fg}	Autres mesures techniques et d'accompagnement associées
Groupes de travail & Comité exécutif	Février/mars 2012	Paris / Espagne	<i>Thèmes pertinents basés sur les actions en cours.</i>	Groupes d'étude régionaux sur les stocks dont les données sont insuffisantes.	Réforme de la PCP

Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales					
PROGRAMME DE TRAVAIL indicatif - Année 7 (1er octobre 2011 – 30 septembre 2012)					
Type de réunion	Dates proposées	Lieu	Priorités de travail		
Groupe de discussion sur le merlu du nord	1ère moitié de 2012?	A préciser	Réponse au non document de la CE sur la gestion du merlu	Considérations CIEM/CSTEP	Leçons tirées du PGLT du merlu du sud
Groupe de discussion sur les Mesures techniques de conservation et les rejets	Q4 2011 / Q1 2012	A préciser	Mesures alternatives à la proposition de la Commission sur une interdiction des rejets	Propositions de MTC dans une base régionale pêcheurie par pêcheurie	Règles de composition de capture du poisson blanc en Vla; mesures d'urgence pour la mer celtique
Groupes de travail & comité exécutif	Juillet 2012	Dublin	Présentation des recommandations CIEM	Préparer les recommandations pour la Commission sur les TAC et quotas pour 2013	Revoir le Programme de travail à ce jour
Comité exécutif	Septembre 2012	Madrid	Convenir des recommandations des groupes de travail sur les TAC et quotas	Préparer l'assemblée générale et présenter les comptes de l'année 7 ainsi que le budget proposé pour A8	Discussions sur les actions prioritaires le programme de travail A8
Assemblée générale / AGM	Septembre 2012	Dublin	Rapport du Président sur les actions de l'année 7 réalisées.	Ratifier les comptes de l'année 7 et le budget de A8	Adopter le programme de travail pour A8